

## Concours photos « Dans l'œil d'un.e orthophoniste...son département »

**Le SROPL organise un concours de photos gratuit, ouvert à tou.te.s les orthophonistes photographes amateurs des pays de la Loire adhérent au SROPL à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.**

### THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **Dans l'œil d'un.e orthophoniste...son département** ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participant.e.s pour illustrer ce thème, mais les photos ne devront pas comporter de personnes identifiables.

### CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout.e orthophoniste de plus de 18 ans exerçant en Pays de Loire et adhérent au SROPL. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert à partir de la date de l'Assemblée générale du SROPL (samedi 6 avril 2024) jusqu'au dimanche 7 juillet 2024.

Les photos sont à envoyer au SROPL sur l'adresse suivante : [administrateur@sropl.fr](mailto:administrateur@sropl.fr) accompagnées du bulletin d'inscription.

### MODALITES DE PARTICIPATION

- Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum
- La photo doit impérativement être prise à dans le département d'exercice de l'orthophoniste,
- La photo ne doit pas être retouchée et/ ou filtrée,
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- Format des photographies : jpeg, Chaque participant devra fournir son fichier original en format JPG 300 Dpi pour un éventuel agrandissement.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du SROPL en particulier sur le site Web.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

### JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué des membres du bureau du SROPL.

Le jury aura pour mission de sélectionner, pour chaque département, les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur deux aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

### PRIX ET RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux premiers clichés sélectionnés (un cliché par département des Pays de Loire) Ces clichés seront affichés sur la bannière du site Web du SROPL, [www.sropl.fr](http://www.sropl.fr)

Chaque gagnant recevra son cliché sélectionné imprimé en format 50\*70 sur support PVC recyclé.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 31 juillet 2024.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

### INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

---

## BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. :

ADRESSE COURRIEL @ :

Département d'exercice :

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LE SROPL, JUSQU'AU 7 JUILLET 2024
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LE SROPL À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION EN PARTICULIER SUR LE SITE WEB DU SROPL ;
- CERTIFIE EXERCER DANS LES PAYS DE LOIRE

FAIT À

SIGNATURE DU CANDIDAT

Bulletin à retourner avec les clichés à [administrateur@sropl.fr](mailto:administrateur@sropl.fr)